

Rapport de la commission chargée de l'étude du postulat du parti socialiste demandant qu'une séance du Conseil communal (CC) se déroule en plein air sur la place du Château.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission mandatée pour examiner ce postulat s'est réunie le 18 mai 2010 dans l'une des salles du Manoir. Elle était composée de Mmes Pierrette Chenevard, Anne Morisod et de MM. Maurice Frei, Pierre Girard, Willy Nicole (président et rapporteur), Lukas Petr et Christian Udasse, tous présents.

En avril 2010, l'objet cité en titre a fait l'objet du dépôt d'une motion par le parti socialiste. Après réflexion et discussion au sein de la commission, cette dernière a proposé la transformation de cette motion en postulat, ce qui a été accepté par le motionnaire. En conséquence, les lignes qui suivent traitent bien d'un postulat.

Selon le motionnaire, les buts principaux visés par l'organisation d'une séance du CC à l'extérieur seraient :

1. de la rendre plus accessible à nos concitoyens
2. de montrer à ces derniers qu'il y a une vie politique à Nyon et
3. indirectement d'inciter plus de personnes à se rendre aux urnes et donc d'augmenter la participation aux prochaines élections.

Sur le 1^{er} point ci-dessus, la commission était partagée. En effet d'aucun n'ont pas manqué de rappeler que les séances du conseil étaient toutes publiques et qu'en cas d'intérêt majeur, les personnes intéressées, pour une raison ou une autre, pouvaient sans autre assister aux délibérations du CC. Et de citer la séance durant laquelle a eu lieu le débat sur la FIBA, thème qui a attiré un très nombreux public. A ces arguments, certains commissaires ont rétorqué que la population n'avait pas forcément connaissance des dates, du lieu et que si c'était le cas, il y avait de la part d'éventuels intéressés une certaine réticence à se rendre à la Ferme du Manoir. Raisons pour lesquelles les chaises destinées au public sont occupées par des personnes telles que des chefs de service de la commune, des viennent-ensuite ou quelques habitués.

Sur le 2^{ème} point, la commission était unanime pour dire que la population disposait de tous les moyens pour être au courant de la vie politique nyonnaise. Cela commence par le journal régional qui décrit les sujets principaux mis à l'ordre du jour du prochain conseil. Les débats de ce dernier sont ensuite largement relatés dans ce même média. Il y a également le site internet de la ville de Nyon qui ne manque pas d'informations sur la vie politique de la cité. Enfin, la démarche Compagnon a permis à de nombreux citoyens de s'exprimer directement aux autorités sur de nombreux sujets concernant la ville de Nyon et ce sans faire partie du législatif.

Quant au 3^{ème} point, les membres de la commission ont également tous été d'avis que ce but ne pourrait pas être atteint, et ce déjà au vu des délais. En effet, pour des raisons évidentes de météo, il n'y a que très peu de mois où une séance à l'extérieur pourrait avoir lieu. Il s'agit de ceux de mai, juin et août. Pour les mêmes raisons, les mois d'avril et de septembre semblent déjà trop tôt respectivement trop tard. De plus, selon certains commissaires, l'ordre du jour de la séance de juin (débat sur le rapport de gestion et élections du nouveau bureau) ne se prête guère à un exercice "hors murs". Pas plus que celle du mois d'août d'ailleurs puisqu'il s'agit de la 1^{ère} séance du nouveau président qui est déjà source de suffisamment de stress pour ce dernier sans que l'on y rajoute celui d'un nouvel environnement. En d'autres termes, le mois idéal pour

organiser une séance hors de la Ferme du Manoir serait celui de mai voire éventuellement ceux d'avril et de septembre, si on accepte les risques météo plus importants (pluie, froid, luminosité). Pour atteindre le but (3^{ème}) que le motionnaire s'est fixé, les prochaines élections communales ayant lieu au début du printemps prochain, c'est encore cette année qu'il aurait fallu mettre sur pied une telle séance. Au vu du calendrier, cela est tout simplement impossible. En effet, comme chacun le sait, entre la date du dépôt du postulat et celle du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal, il s'écoule plusieurs mois. C'est donc l'automne passé que ce postulat aurait dû être déposé.

Quant à savoir si le fait d'organiser une séance du CC à l'extérieur aurait une incidence positive sur la participation de nos concitoyens aux élections, la commission était plutôt dubitative. Mais en tous les cas, une action de ce genre ne devrait pas être négative.

Lors de la discussion des points ci-dessus, la commission s'est référée aux expériences de la ville d'Yverdon-les-bains. Selon nos informations, elles sont les suivantes :

- 3 séances dont 2 à l'extérieur et 1 dans un théâtre ont déjà eu lieu
- elles n'ont nécessité que peu de moyens que ce soit financier ou en personnel
- dans l'ensemble, ces séances se sont bien déroulées, ceci à satisfaction de la majorité des conseillers et municipaux
- en raison d'un rapport sur un préavis important et donc très discuté, une séance a dû être interrompue à cause du froid, sans avoir pu traiter tout l'ordre du jour
- la participation du public a été estimée à 50 personnes au plus fort de la séance, la moyenne étant d'environ 20
- selon les organisateurs, le plus grand problème d'une telle organisation est d'ordre météorologique.

D'une manière générale, l'exercice a été donc considéré comme plutôt positif.

Enfin la commission était d'avis que la ville de Nyon pourrait envisager l'organisation d'une séance du conseil communal à l'extérieur, même si celle-ci ne permettrait pas d'atteindre tous les buts que le motionnaire s'était fixé. Dans cette perspective, la commission s'est penchée sur les principaux points auxquels la municipalité devrait être attentive soit :

- la communication de cet évènement à la population nyonnaise (tous ménages, annonces dans la presse) ?
- invitation d'un public particulier (écoles, associations soutenues par la commune, etc.) ?
- le lieu (à l'évidence celui-ci devrait être la place du Château)
- la date (quel mois et quel jour de la semaine) et à quelle heure ?
- les mesures de sécurité (autorisation, barrières de protection, présence de personnel communal, de la police) ?
- la logistique (chaises, estrade, sonorisation, éclairage et décompte des voix)
- la relation avec le public :
 - nécessité d'une brève présentation de l'assemblée et de son fonctionnement par le président, une autre personne ou un papillon distribué par un employé de la commune ?
- la médiatisation de cet évènement (présence des journaux habituels mais également de la télévision régionale TRN) ? Pour certains commissaires, ce n'est pas seulement une éventuelle séance du CC en plein air qui devrait être retransmise par la télé mais bien les débats de toute l'année de ce même CC.
- en cas d'annulation pour des raisons de mauvais temps prévisible, organisation du "repli" et manière d'en informer le public.
- enfin le coût de l'opération (selon la commission, ceux-ci devraient être minimales).

Quant aux partis, ils devraient, à l'interne, s'organiser pour que le temps de parole, réservé aux interventions les plus pertinentes, soit réparti équitablement entre leurs membres.

Conclusion

Même si une grande partie de la commission émet quelques doutes quant à l'atteinte des buts que s'est fixé le motionnaire, soit une meilleure prise de conscience de la vie politique nyonnaise de la part de nos concitoyens, voire même une augmentation de ces derniers à participer aux prochaines élections, la commission estime que la tenue d'une séance de notre CC sur la place du château peut certainement contribuer à réduire quelque peu la distance entre le politique et la population.

C'est donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à l'unanimité que la commission vous propose de renvoyer à la Municipalité, pour étude et rapport, le postulat du Parti socialiste demandant l'organisation d'une séance du CC de Nyon en plein air.

Nyon, le 6 septembre 2010

La commission

Pierrette Chenevard

Anne Morisod

Maurice Frei

Pierre Girard

Willy Nicole (président et rapporteur)

Lukas Petr

Christian Udasse